

VILLE DE CAEN
PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MAI 2016

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015.**
- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**
- **Etude diagnostic du Palais Fontette - Convention de financement-Ville de Caen/Département du Calvados - Demande de subvention à l'Etat**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de financement de l’Etude de diagnostic du Palais Fontette ;

SOLLICITE de l’Etat (DRAC) une subvention au taux le plus élevé possible pour le financement de cette étude ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département ainsi que tous documents se rapportant au financement de l’opération.

Adopté à l’unanimité.

- **Centre de secours Canada - Convention de mise à disposition Ville de Caen/Service Départemental d’Incendie et de Secours (SDIS)**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la restitution à la Ville de Caen des logements du centre de secours de Caen Canada, suite à leur désaffectation ;

DIT que sera conclue entre la Ville et le SDIS une convention visant à préciser les conditions de mise à disposition au profit du SDIS des locaux du centre de secours de Caen Canada ;

PRECISE que cette mise à disposition s’opérera désormais dans le cadre du bail emphytéotique liant la Ville et La Caennaise, ces dernières ayant convenu d’y intégrer les bâtiments 5, 6, 7 et 8 du site ;

MENTIONNE que la convention entre la Ville et le SDIS entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

INDIQUE que, pendant toute la durée de la mise à disposition, le SDIS assumera l’ensemble des charges du propriétaire et du locataire et supportera les différentes taxes et impôts ainsi que l’ensemble des dépenses de consommables afférents aux bâtiments mis à sa disposition ;

INDIQUE que la convention de mise à disposition à intervenir entre la Ville et le SDIS abroge et remplace toutes les conventions intervenues antérieurement et portant sur le même objet ;

PRECISE qu’une convention sera conclue entre le SDIS et La Caennaise pour préciser les modalités de la mise à disposition des locaux au profit du SDIS, et notamment les questions de refacturation des fluides, les installations techniques, en l’état, étant communes avec les logements ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Adopté à la majorité absolue.

M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. VÈVE ayant voté contre

Mme TRAVERT, Mme GOBERT, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN, M. BELLET s'étant abstenu(s)

- **Site de la caserne Canada - Avenant au bail emphytéotique entre la Ville de Caen et la Société Caennaise de Développement Immobilier**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d’étendre par voie d’avenant le périmètre du bail emphytéotique conclu le 22 décembre 2008, entre la Ville et La Caennaise sur une partie du site de l’ancienne caserne Canada, modifié par un premier avenant les 31 janvier et 6 février 2013, afin d’y intégrer les parcelles IB n° 329 (422 m²), IB n° 330 (220 m²), IB n° 331 (240 m²) et IB n° 576 (3 195 m²), correspondant aux terrains d’assiette des bâtiments 5, 6, 7 et 8 et à la cour du site ;

MENTIONNE que cet avenant sera conclu sous la condition que les locaux affectés au fonctionnement du centre d’incendie et de secours soient mis à disposition à titre gratuit du SDIS, tant que cette affectation perdurera, le

SDIS assurant l'ensemble des charges, travaux et impôts afférents à ces locaux, une convention entre le SDIS et La Caennaise étant à conclure pour préciser les modalités pratiques de la mise à disposition, compte tenu des installations techniques communes entre les logements et les locaux dédiés au fonctionnement du centre d'incendie et de secours ;

INDIQUE que l'avenant au bail emphytéotique intégrera la constitution des servitudes de passage, tant que nécessaire ;

PRECISE que l'ensemble des autres modalités, conditions et charges contenu dans le bail emphytéotique demeure inchangé ;

INDIQUE que les frais liés à la conclusion de cet avenant seront supportés par La Caennaise ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tous documents qui y seront liés.

Adopté à la majorité absolue.

M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. VÈVE ayant voté contre

Mme TRAVERT, Mme GOBERT, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN, M. BELLET s'étant abstenu(s)

- **Centre de secours principal de la Folie Cuvrechef - Convention de mise à disposition Ville de Caen/Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la restitution à la Ville de Caen des bâtiments de logements du centre de secours de Caen Cuvrechef, suite à leur désaffectation, et de l'emprise de terrain contigüe, l'emprise concernée, figurant sur le plan, ayant vocation à être physiquement individualisée par la pose d'une clôture ;

DIT que sera conclue entre la Ville et le SDIS une convention visant à préciser les conditions de mise à disposition par la Ville au profit du SDIS des bâtiments constituant le centre de secours principal de Caen Cuvrechef ;

MENTIONNE que cette convention entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

INDIQUE que, pendant toute la durée de la mise à disposition, le SDIS assumera l'ensemble des charges du propriétaire et du locataire et supportera les différentes taxes et impôts ainsi que l'ensemble des dépenses de consommables afférents aux bâtiments mis à sa disposition ;

PRECISE que, compte tenu du fait qu'une chaufferie commune alimente tant le chauffage de la caserne que celui des logements, une convention spécifique sera conclue pour régler les prestations de chauffage ;

INDIQUE que la convention de mise à disposition à intervenir entre la Ville et le SDIS abroge et remplace toutes les conventions intervenues antérieurement et portant sur le même objet ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Adopté à la majorité absolue.

M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. VÈVE ayant voté contre

Mme TRAVERT, Mme GOBERT, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN, M. BELLET s'étant abstenu(s)

- **Site de la caserne de pompiers de la Folie Cuvrechef - Conclusion d'un mandat entre la Ville de Caen et Caen la mer habitat concernant la gestion des logements du site**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de mandat de gestion à intervenir entre la Ville de Caen et Caen la mer habitat, pour une durée de 18 mois à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Adopté à la majorité absolue.

M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. VÈVE ayant voté contre

Mme TRAVERT, Mme GOBERT, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN, M. BELLET s'étant abstenu(s)

- **Vente de gré à gré d'une bande de terrain située 19 avenue de Creully à Caen au profit de particuliers**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de céder à Monsieur et Madame ENOUF-MAUNOURY une parcelle située 19 avenue de Creully à Caen, consistant en un terrain de 95 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, issue de la parcelle cadastrée section IB n°1 ;

DIT que la vente est consentie au prix de trente mille euros (30 000 €), frais d'acte en sus, à la charge des acquéreurs ;

PRECISE que la réalisation de cette vente est soumise à la réalisation de la vente concernant le terrain constructible voisin, à savoir une parcelle de 425 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, également issue de la parcelle cadastrée section IB n°1 ;

INDIQUE que la conclusion de la vente mettra fin à la convention d'occupation précaire consentie le 21 juillet 1993, étant entendu qu'en cas de nécessité liée au projet de construction sur le terrain contigu, la résiliation de l'occupation consentie pourra intervenir préalablement à la vente, et ce, en concertation avec les bénéficiaires de l'autorisation ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la régularisation de la vente.

Adopté à l'unanimité.

- **Vente de gré à gré d'une parcelle constructible sise 19 avenue de Creully à Caen**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de céder à la SARL Terres Normandes, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait pour le même objet, une parcelle située 19 avenue de Creully à Caen, consistant en un terrain de 425 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, issue de la parcelle cadastrée section IB n°1 ;

DIT que la vente est consentie au prix de cent quatre-vingt-douze mille euros (192 000 €), frais de négociation et d'acte en sus, à la charge de l'acquéreur ;

INDIQUE que préalablement à la signature de l'acte de vente définitif, une promesse de vente sera conclue entre les parties sous les conditions suspensives énoncées ci-avant, la vente définitive devant intervenir au plus tard le 31 décembre 2017, ce délai pouvant être prorogé après accord entre les parties ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la régularisation de la vente.

Adopté à l'unanimité.

- **Cession par la ville de Caen au profit de Caen Habitat d'un terrain situé avenue de la Libération en vue de la construction d'un immeuble de logements locatifs sociaux - Délibération modificative**

Le Conseil Municipal :

CONFIRME la cession au profit de Caen Habitat du terrain situé avenue de la Libération, cadastré section KN n°109, en vue de la construction d'un programme d'environ 23 logements locatifs sociaux ;

PRECISE que l'emprise cédée représentera une superficie de 1 285 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, le reste du terrain ayant vocation à être conservé par la Ville et à être classé dans le domaine public communal ;

MENTIONNE que la surface de plancher du projet, en l'état, ressort à 1 614,60 m², arrondie à 1 615 m² ;

INDIQUE que, sur la base d'un prix de 220 € HT/m² de surface de plancher, le prix de cession ressort à 355 300 € HT ;

DECIDE d'accorder à Caen Habitat une subvention, afin d'atténuer le coût de la charge foncière finale supportée par le bailleur, à hauteur de 193 800 € ;

DIT que le versement de la subvention interviendra en deux temps : une somme de 129 720 € en 2016, dès lors que la vente aura été régularisée, et le solde (64 080 €) en 2017 ;

RAPPELLE que le prix de vente, ainsi que le montant de la subvention, seront recalculés si, d'ici la signature de l'acte de vente, le nombre de m² de surface de plancher du projet était appelé à évoluer ;

PRECISE que les autres dispositions de la délibération du 14 septembre 2015 demeurent valables ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires relatifs à la régularisation de la vente.

Adopté à l'unanimité.

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Attribution de subventions**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE aux personnes désignées des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indigne et précarité énergétique des subventions représentant un montant total de 1 000 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Travaux extérieurs de restauration d'immeuble - Participation de la Ville dans le périmètre du centre ancien**

Le Conseil Municipal :

ALLOUE au propriétaire concerné ayant réalisé des travaux de restauration d'immeuble ancien une subvention d'un montant de 2 867,15 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Mise en oeuvre d'un Small Business Act pour la Ville de Caen et son agglomération - Adoption d'une charte de la commande publique**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la charte de la commande publique ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. LE COUTOUR, Mme MAGUET, Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN s'étant abstenu(s)

- **Vente aux enchères de véhicules et de matériel**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de vendre les véhicules et matériels réformés ;

PREND ACTE du montant des ventes ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette vente.

Adopté à l'unanimité.

- **UFR des Humanités et Sciences Sociales - Désignation d'un représentant de la Ville**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de désigner un représentant au Conseil de l'UFR Humanités et Sciences Sociales de l'Université de Caen-Normandie ;

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation ;

Est candidate : Mme Martine VINCENT

Constatant que le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir, le Maire donne lecture de cette désignation. En conséquence, Mme Martine VINCENT est désignée pour représenter la Ville au sein du Conseil de l'UFR Humanités et Sciences Sociales.

Adopté à l'unanimité.

- **Théâtre de Caen - Convention de mécénat entre le Crédit Agricole Normandie et la Ville de Caen pour le théâtre de Caen**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat entre le Crédit Agricole Normandie et la Ville de Caen pour le Théâtre de Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Théâtre de Caen - Convention de mécénat entre la société Edgard Opticiens et la Ville de Caen pour le théâtre de Caen**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la société Edgard Opticiens et la Ville de Caen pour le Théâtre de Caen.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention de partenariat entre la Ville et l'Université - Signature d'un avenant**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de l'avenant entre la Ville de Caen et l'Université ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tout document se rapportant à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Subventions d'investissement et affectées - Année 2016**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées pour un montant global de 11 500 € et une subvention d'investissement d'un montant de 5 000 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces projets.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Culture - Subvention de fonctionnement 2016**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE aux associations culturelles des subventions de fonctionnement pour un montant de 83 000 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les associations, bénéficiaires d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €, une convention.

Adopté à l'unanimité.

- **Tourisme - Organisation des marchés nocturnes 2016 - Port de plaisance**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le renouvellement des marchés nocturnes dans les conditions énoncées pour l'édition 2016.

Adopté à l'unanimité.

- **Tourisme - Subventions de fonctionnement 2016 aux associations**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les montants des subventions de fonctionnement proposées soit 9 500 € à l'association **Transmanche et Tourisme Informations**, 920 € à l'association «**Caen yacht Club**», 1 400 € à l'association «**AVF Accueil des Villes Françaises**», et 4 000 € à l'association **Dentelles et Blondes Caen-Courseulles**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Programme annuel d'investissements dans les équipements sportifs - Exercice 2016 - Adoption du programme - Demande de subvention à la Région et au Département**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme de gros entretien des équipements sportifs pour l'année 2016 pour un montant évalué à 1 900 000 € T.T.C ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional de Normandie et le Conseil Départemental du Calvados, pour les subventions aux taux le plus élevé possible ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous documents se rapportant au financement de ces opérations.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction des sports - Subventions affectées et d'équipement - mai 2016**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

ASSOCIATION CAEN CENTRE (ASPI) :	5 000 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 3 000 €)	
SOCIETE NAUTIQUE DE CAEN ET DU CALVADOS :	5 000 €
ARTISTIQUE CAENNAIS SPORTS ET LOISIRS - ACSEL :	500 €
ASSOCIATION DES DORIS DE LA COTE DE NACRE :	1 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Dispositif les Nuits de... Bilan, perspectives et développement du mécénat d'entreprises**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de mécénat contractées dans le cadre de la Nuit des sports du 23 juin 2016 et tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

- **Cartables en vacances 2016 - Subventions affectées**

Le Conseil Municipal :

DECIDE l'attribution des subventions affectées suivantes aux associations chargées de la mise en place et de la coordination du dispositif "Cartables en vacances 2016"

- Caen Saint-Jean Eudes.....	4 500 €
- MJC Chemin Vert.....	4 500 €
- Horizon Jeunesse.....	4 500 €
- Ligue de l'Enseignement.....	4 500 €

DECIDE que les subventions seront versées en deux temps, soit :

- 50 % du montant de la subvention en juillet 2016,
- Le solde à réception des bilans quantitatifs, qualitatifs et financiers de l'action avant fin décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

- **Appel à projets 2016 du contrat de ville de l'agglomération caennaise : attribution de subventions au titre du Service Développement et cohésion sociale des quartiers prioritaires**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la mise en œuvre du programme d'actions 2016 du contrat de ville impliquant une participation financière du service Développement et Cohésion Sociale des Quartiers Prioritaires de la Ville de Caen de 163 560 euros, conformément à la répartition des financements par porteur et par action ;

DECIDE de verser les subventions correspondantes ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces actions et à négocier et signer, le cas échéant, les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

- **Direction de la Proximité - Subventions affectées 2016**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

MJC Chemin-Vert :	600 €
Association quartier Haie Vigné Maladrerie :	600 €
Ligue des Droits de l'Homme : Section de Caen :	350 €

Couleurs d'Habitants :1 500 €

AFMD :250 €

CSF :200 €

Adopté à l'unanimité.

- **Développement Durable - Programme de la Fête du Vélo 2016 - Subvention affectée à l'association Véლისol**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme d'animations de la fête du vélo du 16 au 19 juin ainsi que le plan de communication général ;

AUTORISE le versement d'une subvention affectée de 2000 € à l'association Véლისol' au titre de son appui technique et humain à l'organisation de la manifestation et la mise en œuvre d'une partie du programme ;

Adopté à l'unanimité.

- **Maison de l'habitat - Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Participation de la ville - Année 2016**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de fixer la participation de la Ville au Fonds de Solidarité pour le Logement sur la base de 0,17 euros par habitant soit 18 228,93 euros.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Convention entre la Ville de Caen et la Communauté d'Agglomération Caen la mer relative aux services communs - Périmètre : Bâtiments - Ateliers techniques**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention ;

APPROUVE les modalités de mise en œuvre, encadrées par ladite convention et les pièces jointes annexées, des services communs de la Direction des Bâtiments aux dispositions de l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Modification n°2 du tableau des emplois permanents 2016**

Le Conseil Municipal :

AUTORISE les transformations des emplois au regard des recrutements et des résultats des commissions administratives paritaires et la suppression d'emplois liée aux changements d'organisation, soit 163 emplois ;

AUTORISE les suppressions des emplois au regard de la mise en œuvre de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, soit 100 emplois.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention de mise à disposition pour la ville de Caen de deux agents de la communauté d'agglomération au sein de la direction commune Collecte des déchets, propreté urbaine et parc matériel.**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition d'un responsable du service Ressources et d'un responsable du pôle Assistance administrative, communication et relations aux usagers au sein de la Direction Collecte des déchets, Propreté urbaine et Parc matériel ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Direction du développement économique, de l'emploi et de l'insertion - Emploi de manager du commerce**

Le Conseil Municipal :

DECIDE de créer un emploi à temps complet de manager du commerce à compter du 12 juillet 2016 en référence au grade d'attaché territorial de la filière administrative ;

DECIDE en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire et dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée au motif des besoins du service ou de la nature des fonctions le justifiant, que, les fonctions de manager du commerce peuvent être exercées par un agent non titulaire de droit public sur la base des missions susvisées ;

DECIDE de fixer, la rémunération de l'agent non titulaire par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux, au maximum par référence au grade d'attaché territorial, soit au 12^{ème} échelon (indice brut 801), assortie de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement ainsi que des primes et indemnités afférentes au grade concerné telles que définies par délibérations du Conseil municipal ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de l'agent non titulaire pour une durée maximale de 3 ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. Si à l'issue de cette durée, ce contrat était reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Logements de fonction - Actualisation de la liste des emplois et des modalités d'application**

Le Conseil Municipal :

MODIFIE à compter du 1er septembre 2016 la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction ainsi que les logements susceptibles d'être attribués ;

DIT que les nouvelles modalités d'attribution des logements de fonction seront précisées par décision individuelle auprès des agents concernés ;

ADOPTE la liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement de fonction ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Modalités d'organisation et de fonctionnement du dispositif de médiation sociale**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'organiser le travail de nuit au sein de l'équipe des agents de médiation en créant :

- une compensation sous forme de repos à raison d'une demi-heure pour chaque heure de travail de nuit,
- une indemnité de travail de nuit correspondant à 0,80 euros par heure de nuit ;

AUTORISE la réalisation d'heures supplémentaires par les agents de médiation ayant le statut d'adulte relais (salariés de droit privé) pour le besoin de l'organisation dont la compensation pourra prendre la forme de repos compensateur ou de paiement dans les conditions prévues par le code du travail ;

PRECISE que la rémunération des adultes relais fixée sur la base du SMIC sera majorée de 70 euros brut par mois au regard des fonctions occupées et de leurs conditions d'exercice ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

- **Protection fonctionnelle d'agents municipaux - Octroi du bénéfice, prise en charge de frais de justice et versement d'indemnités**

Le Conseil Municipal :

OCTROIE aux agents précédemment listés le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

AUTORISE à cet effet le recouvrement des sommes dues à ce titre par les tiers condamnés dans les procédures correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

- **Economie Sociale et Solidaire - Attribution de subventions affectées et de fonctionnement**

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la mise en œuvre de ces actions ;

DECIDE de verser les subventions correspondantes ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces actions et à négocier et signer, le cas échéant, les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

- **Service Commerce - Associations de commerçants - Attribution de subventions annuelles - Programmation d'actions 2016**

Le Conseil Municipal :

RETIRE la délibération n°31 du 14 mars 2016 ;

ACCORDE les subventions suivantes :

«Les Vitrines de Caen»	50.000 €
«Cœur de Caen Commerce».....	25.000 €

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2016 avec chacune des associations ainsi que toute convention relative au programme d'animations présenté et validé.

Adopté à l'unanimité.

Mme DEBELLE ne prenant pas part au vote

- **Service Commerce - Association du Groupement des Commerçants non sédentaires - Subvention affectée -**

Le Conseil Municipal :

ACCORDE la subvention affectée suivante :

- Association du Groupement des Commerçants Non Sédentaires du Calvados.....7 000 €

Adopté à l'unanimité.

- **Calvados Habitat - Acquisition de 33 logements en VEFA rue du marais à Caen - Garantie d'emprunt d'un montant de 3 308 742 euros à hauteur de 100%**

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder la garantie d'emprunt de l'assemblée délibérante de la commune de Caen à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 308 742 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°46467 constitué de 2 lignes de Prêt.

Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, la réservation de 20% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

DIT que la présente délibération abroge celle du 14 mars 2016 ayant le même objet.

Adopté à l'unanimité.

Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, à la Direction des Assemblées.

AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 31 MAI 2016